

LES FICHES CLARTE

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

CARTE CB VISA GOLD BUSINESS

La carte professionnelle sur mesure

Ce qu'il faut savoir ...

PRINCIPE

La carte CB Visa Gold Business est une carte internationale de paiement professionnelle, destinées aux dirigeants d'entreprise, cadres voyageurs ou professions libérales. Elle permet de régler facilement et de suivre efficacement vos dépenses professionnelles courantes (transports, hôtelleries, restaurants, fournitures...). Vous bénéficiez en plus d'un accès personnalisé à l'agence de voyage Visa Business Travel pour faciliter vos réservations et des garanties d'assistance et d'assurances pour tous vos déplacements.

CARACTERISTIQUES

RESEAUX D'ACCEPTATION



CB : retrait et paiement en France



Visa : retrait et paiement en France et à l'international

DES ACHATS EN TOUTE SIMPLICITE EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Vous choisissez parmi 4 plafonds : 4 000 €, 8 000 €, 15 000 € et 22 500€ sur 30 jours glissants pour régler vos achats en France dans les établissements signalés par le panonceau CB, et à l'étranger chez tous les commerçants du réseau Visa.

DE L'ARGENT DISPONIBLE IMMEDIATEMENT EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Si vous activez l'option « retrait d'espèce », avec votre carte CB Visa Business, vous pouvez à tout moment retirer jusqu'à 1 500 € ou la contre-valeur en devises, par semaine, dans les guichets automatiques du réseau Visa.

Les guichets automatiques du Crédit Mutuel et du CIC vous délivreront jusqu'à 1 500 € par jour et vous permettront d'effectuer vos opérations du quotidien : consultation de solde, virements, etc.

POSEZ, PAYEZ, C'EST REGLE



Repérez ce sigle sur votre carte et chez votre commerçant, payez sans contact vos achats de moins de 30 € pour gagner en rapidité et simplicité !

AVANTAGES

GESTION AU QUOTIDIEN

La carte Visa Gold Business vous facilite la gestion au quotidien. Grâce à sa souplesse, vous choisissez :

- d'activer ou non la fonction retrait d'espèces,
- avec votre Chargé de Clientèle le plafond de paiements le plus adapté à votre activité,
- le mode de débit immédiat ou différé,
- d'opter pour un relevé annuel synthétisant les types de dépenses par carte et/ou sur votre parc de cartes. (service optionnel payant).

Vous recevez tous les mois un relevé de vos dépenses. Le suivi de l'activité de votre carte est également disponible en ligne sur creditmutuel.fr ou nos applications mobile et tablette (via votre code d'accès Banque à Distance).

La carte CB Visa Gold Business n'est pas destinée aux achats de biens et marchandises destinés à la revente.

UNE PROTECTION COMPLETE LORS DE VOS DEPLACEMENTS

Avec votre CB Visa Gold Business, vous bénéficiez de prestations d'assistance et d'assurance, notamment en cas de maladie, d'accident ou de décès.

- **L'assistance médicale** : A tout moment, en France et à l'étranger, vous bénéficiez de l'assistance médicale rapatriement. Votre véhicule est rapatrié si nécessaire.
- **La garantie frais médicaux / hospitalisation** : Elle vous couvre jusqu'à 156 000 € pour les frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger. La visite d'un membre de la famille est prise en charge.
- **Envoi d'un collaborateur de remplacement** : Si la mission professionnelle à l'étranger du bénéficiaire est interrompue par un rapatriement médical ou une hospitalisation, l'arrivée d'un collaborateur de remplacement est prise en charge.
- **L'assistance juridique à l'étranger** : Pour vous défendre, vos frais d'avocat (jusqu'à 8 000 €) et une caution pénale (jusqu'à 17 000 €) vous sont avancés.

L'ASSURANCE VOYAGE EST INCLUSE

En réglant tout ou partie de votre titre de transport avec votre carte CB Visa Gold Business, vous bénéficiez automatiquement des garanties d'assurance voyage.

- **L'assurance accidents de voyage** : Si vous vous déplacez en transport public ou en voiture de location, vous êtes couvert jusqu'à 310 000 € en cas d'invalidité grave ou de décès (distance supérieure à 100 km du domicile ou du lieu de travail habituel).
- **L'assurance annulation / interruption de voyage** : Vous êtes couverts jusqu'à 5 000 €, en cas de maladie ou accident survenant avant le départ ou pendant votre séjour.
- **L'assurance retard d'avion et de train** : Vos frais en cas de retard d'avion ou de train sont pris en charge (repas, hôtel et transferts, modification du titre de transport...).
- **L'assurance perte, vol, détérioration de bagages** : Vos bagages confiés à un transporteur public sont assurés pour un montant maximal de 1 900 €.
- **Domages aux véhicules de location** : A condition que la réservation ait été faite avec votre carte CB Visa Gold Business, les réparations ou la franchise sont pris en charge.

Les conditions et les garanties d'assurance et d'assistance sont détaillées dans la notice « Guide des Services » n° 81.61.15 disponible sur simple demande auprès de votre Caisse de Crédit Mutuel ou sur internet : www.creditmutuel.fr.

LES AVANTAGES VISA GOLD BUSINESS

PARTENAIRES BUSINESS VISA

Votre carte CB Visa Gold Business vous permet de bénéficier d'avantages exclusifs auprès de partenaires sélectionnés pour répondre à vos besoins professionnels: vous équiper en informatique, optimiser vos dépenses au quotidien ou entretenir vos relations d'affaires. A découvrir sur le site Internet de [Visa](http://www.visa.com) et au Visa Gold Business Conseil en appelant numéro de téléphone figurant au dos de votre carte.

AGENCE DE VOYAGE VISA BUSINESS TRAVEL

Avec votre carte CB Visa Gold Business, vous accédez à l'agence de voyage Visa Business Travel. Ce service vous aide à optimiser tous vos déplacements professionnels en gérant vos réservations de transport, d'hôtel et de restaurant et vos locations de salle ou de véhicule. En outre vous bénéficiez de tarifs Grands Comptes spécialement négociés.

SERVICES

VOTRE ESPACE CARTE

Prenez la main sur votre carte !

Depuis votre Espace Personnel sur le web et sur l'application mobile, découvrez un Espace entièrement dédié à la gestion de vos cartes : Fonctionnalités, plafonds, historique des dépenses, détail des garanties... Consultez les informations détaillées et paramétrez votre carte en ligne.

UN NUMERO UNIQUE

Pour l'ensemble des services Visa Gold Business une plate-forme téléphonique répondra à toutes vos questions : **03 88 11 41 09** (numéro au dos de la carte ; appel non surtaxé, coût selon opérateur)

LE CONSEIL DE LA BANCASSURANCE

PROFITEZ DU MEILLEUR DE LA BANCASSURANCE AVEC EUROCOMPTE

Souscrivez-votre carte CB Visa Gold Business dans le cadre de la formule « tout compris » Eurocompte qui regroupe par exemple :

- Un ou plusieurs comptes professionnels
- Un forfait de vos frais de gestion comprenant tenue de compte et écritures
- Une garantie des moyens de paiement Assur-Carte Pro - Assurance du quotidien qui couvre la perte ou vol de vos moyens de paiement, les frais de remplacement de vos clés, le transport de fonds en cas de vol, l'agression lors de vos déplacements entre le local professionnel et une agence Crédit Mutuel/CIC
- CMUT Direct Pro, la banque en ligne 24h/24 en accès illimité sur internet, tablette et appli mobile, formule au choix selon vos besoins
- Le service Top Infos qui vous alerte par e-mail et/ou SMS des événements se produisant sur votre compte
- Et bien plus...

EN CAS DE PERTE, DE VOL, D'UTILISATION FRAUDULEUSE DE VOTRE CARTE OU DE SES DONNEES, OU SI VOTRE CARTE N'EST PAS RESTITUEE LORS D'UN RETRAIT, FAITES IMMEDIATEMENT OPPOSITION :

- depuis la France : 03 88 40 10 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- depuis l'étranger : 00 33 3 88 40 10 00 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)
- depuis votre espace client (application ou internet), dans la rubrique « Cartes » / « Opposition carte ».

une confirmation de votre opposition pourra vous être demandée.

En cas de vol de votre carte, nous vous conseillons de déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie. A l'étranger, contactez les autorités consulaires ou la police pour déclarer le vol.

Autres informations précontractuelles

Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en agence, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment.

En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité.

Le contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez le clôturer à tout moment par courrier recommandé avec avis de réception adressé à la banque moyennant un préavis de 30 jours. La cotisation sera calculée prorata temporis.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61, rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en caisse et sur le site internet de la banque

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- Dans un premier temps, à votre Caisse.
- Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées. Par téléphone vous pouvez appeler le numéro dédié : 09 69 36 05 05 (appel non-surtaxé) / Crédit Mutuel Centre 09 69 36 16 16.
- Dans un troisième temps, et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel : gratuitement hors frais d'affranchissement par courrier adressé à M. le Médiateur du Crédit Mutuel - 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune ou via son site internet : www.lemediateur-creditmutuel.com ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Les garanties attachées à la carte sont détaillées dans les notices d'assistance et d'assurance disponibles en Caisse ou sur www.creditmutuel.fr. Assurance : ACM IARD S.A. Assistance : AGA INTERNATIONAL, MONDIAL ASSISTANCE France.